



PROJET D'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA RESILIENCE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DE L'AGRICULTURE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PAGR-SANAD)

Assistance Technique au PAGR-SANAD

EuropeAid/139135/DH/SER/BF

**Revue/Analyse de la contribution de la Pêche et de l'Aquaculture
à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations
en zone UEMOA**



Daouda M. ALIOU

Collaborateur Indépendant

ENP Tdrs N°06



Ce projet est financé
par l'Union européenne

Avril 2021



Un projet mis en œuvre par :

DATE : Avril 2021

LIEU : Cotonou, Ouagadougou, Dakar

NOTE ELLABOREE PAR : Daouda Mohamed ALIOU, Expert Non Principal

Table des matières

Table des matières	2
Liste des acronymes	5
Résumé	6
Contexte	7
Objectif	7
Méthodologie	7
A. Les acteurs du secteur deS pêches et de l'aquaculture en zone UEMOA.....	8
Tableau n° 1 : Ministères en charge des pêches et de l'aquaculture dans la zone UEMOA	9
Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	9
B. Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone UEMOA	10
B1. Définitions de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	10
Tableau n° 2 : Quelques éléments de la situation nutritionnelle liés à l'alimentation des populations en Afrique de l'Ouest	12
B2. Contribution de la Pêche et de l'aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en zone UEMOA	13
Tableau n°3 : Production halieutique en zone UEMOA de 2017 à 2019 (en tonnes)	13
Tableau n°4 : Production halieutique annuelle (capture et aquaculture) de 2017 à 2019 par État membre de l'UEMOA (en tonnes)	14
Tableau n°5 : Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB des états membres de la zone UEMOA de 2017 à 2019.....	15
B2.1 Diversité des espèces de poissons dans les écosystèmes aquatiques	15
B2.2 Importation des produits halieutiques	15
Tableau n° 6 : Importation des produits halieutiques (tonnes)	16
B2.3 Exportations des produits halieutiques	16
Tableau n °7 : Exportation des produits halieutiques dans la zone UEMOA (tonnes)	18
B2.4 Pertes post capture	18
B2.5 Consommation des produits halieutiques.....	19
Tableau n°9 : Estimation de la quantité de produits halieutiques réellement consommés (tonne)	19
Tableau n°10 : Estimation de la consommation de produits halieutiques par tête d'habitant (kg/pers/an).....	20
B2.6 Accès aux produits halieutiques sur les marchés	21
Tableau n°12 : Prix moyen du kilogramme de poisson en zone UEMOA	22
B2.7 Utilisation du poisson et des autres produits halieutiques par les populations	22

B2.8 Stabilité et durabilité des trois premières dimensions (Disponibilité, Accessibilité et Utilisation)	23
B2.9 Intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du genre	23
C. Dispositifs institutionnels de coordination et du dialogue multi-acteurs par rapport au rôle du secteur dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle	25
C.1 Ancrage des administrations en charge des pêches et de l'aquaculture dans les états membres	25
<i>Tableau n°13 : Ancrage des directions et agences dans les ministères en charge des pêches et de l'aquaculture</i>	25
Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	26
• Direction des Pêches et de l'Aquaculture	26
C2 Les organisations professionnelles dans les états membres	26
<i>Tableau n° 14 : Quelques organisations professionnelles du sous-secteur pêche et aquaculture dans la zone UEMOA et leur structuration</i>	23
C3 Quelques Institutions et organisations sous régionales accompagnant le secteur.....	28
D. Amélioration de la contribution du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	30
E. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	32
E1. CONCLUSION	32
E2. RECOMMANDATIONS	33
<i>Tableau n°15 : Autres recommandations et propositions d'action</i>	34
BIBLIOGRAPHIQUE	38
ANNEXES : Récapitulatif des données COLLECTEES auprès des pays.....	40
Annexe n° 1 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Bénin	40
Annexe n° 2 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Burkina.....	41
Annexe n° 3 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches de la Côte d'Ivoire.....	42
Annexe n° 4 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches de la Guinée Bissau	43
Annexe n° 5 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Mali	44
Annexe n° 6 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Niger	45
Annexe n° 7 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Sénégal.....	46
Annexe n° 8 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Togo	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Ministères en charge des pêches et de l'aquaculture dans la zone UEMOA	9
Tableau n° 2 : Quelques éléments de la situation nutritionnelle liés à l'alimentation des populations en Afrique de l'Ouest.....	12
Tableau n°3: Production halieutique en zone UEMOA de 2017 à 2019 (en tonnes)	13
Tableau n°4 : Production halieutique annuelle (capture et aquaculture) de 2017 à 2019 par État membre de l'UEMOA (en tonnes).....	14
Tableau n°5 : Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB des états membres de la zone UEMOA de 2017 à 2019	15
Tableau n° 6 : Importation des produits halieutiques (tonnes)	16
Tableau n °7 : Exportation des produits halieutiques dans la zone UEMOA (tonnes)	18
Tableau n°9 : Estimation de la quantité de produits halieutiques réellement consommés (tonne)	19
Tableau n°10 : Estimation de la consommation de produits halieutiques par tête d'habitant (kg/pers/an)	20
Tableau n°12 : Prix moyen du kilogramme de poisson en zone UEMOA.....	22
Tableau n°13 : Ancrage des directions et agences dans les ministères en charge des pêches et de l'aquaculture	25
Tableau n° 14 : Quelques organisations professionnelles du sous-secteur pêche et aquaculture dans la zone UEMOA et leur structuration.....	23
Tableau n°15 : Autres recommandations et propositions d'action.....	34

Liste des acronymes

AMP	Aire marine protégée
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COMHAFAT	Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Océan Atlantique
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CPCO	Commission des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée
DDA	Direction de l'Agriculture à la Commission de l'UEMOA
DPH	Direction de la Production Halieutique
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIRST	Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
MPEM	Ministère de la pêche et de l'économie maritime
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MP	Ministère de la pêche
MRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
PANEPAO	Plateforme régionale des acteurs non-étatiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie
PC	Pêche continentale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pêche maritime artisanale
PMI	Pêche maritime industrielle
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNISA	Plan national d'investissement dans le secteur agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Partenaire technique et financier
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ZEE	Zone économique exclusive

Résumé

La production halieutique sous régionale a varié très peu dans le temps, passant d'environ 991 mille tonnes en 2017 à 1,157 millions de tonnes en 2019 ; ce qui reste insuffisant pour couvrir les besoins de la population sans cesse grandissante estimée 124,5 millions de personnes. La contribution de l'aquaculture est assez faible et est estimée à moins de 2% à l'offre de produits halieutiques dans l'espace UEMOA.

Cette situation explique l'importation massive de poissons d'environ 868 mille tonnes en 2017 à 987 milles tonnes en 2019 pour couvrir la demande des populations.

La contribution de la pêche et de l'aquaculture au produit intérieur brut (PIB) en zone UEMOA varie d'un pays à un autre suivant sa situation géographique. Au niveau des pays côtiers, il varie entre 3% et 8% tandis que dans les pays de l'hinterland, il se situe entre 0,4 et 1%.

La consommation des produits halieutiques contribue à réduire en partie, le taux de malnutrition dans certains ménages et améliorer l'état nutritionnel de certains groupes vulnérables. Ceci n'est possible que grâce aux productions nationales et aux importations de poissons.

Dans la sous-région, la moyenne de consommation de produits halieutiques est de moins de 13 kg/habitant/an au lieu de 20 kg/habitant/an de consommation moyenne apparente relevée par la FAO dans son rapport intitulé « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture : contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous » (FAO, 2016). Pour améliorer cette situation de dépendance permanente en produits halieutiques, plusieurs efforts sont à fournir sur les plans institutionnel, politique, stratégique et économique.

Pour l'accessibilité physique et l'utilisation du poisson, elle n'est pas partout évidente en tout temps à cause de l'état d'enclavement de certaines zones de production, de l'inadéquation de la transformation, des conditions de stockage et de conservation, de l'évolution des prix, du revenu des ménages d'où des poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, il est à noter que plusieurs associations de professionnels existent dans les pays mais avec des mécanismes de coordination, de dialogue intersectoriel et multi-acteurs pas très opérationnels et peu participatifs.

Plusieurs actions découlant des politiques et stratégies de pêche et d'aquaculture dans les pays contribuent directement et indirectement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Contexte

Les pêches maritimes (artisanale, industrielle) et continentale ainsi que l'aquaculture contribuent significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une bonne partie des populations disséminées le long des plans d'eau en créant des disponibilités alimentaires riches en nutriments et en générant des revenus au niveau des ménages de pêcheurs. Les produits halieutiques sont bien intégrés dans les régimes alimentaires des populations de l'Union mais ne couvrent qu'un peu plus de la moitié (66%) des besoins.

Les évaluations de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne prennent pas en compte la pêche industrielle, la transformation industrielle et l'aquaculture alors qu'elles génèrent une valeur ajoutée importante et des emplois supplémentaires. Cette situation conduit à une appréciation insuffisante du niveau de couverture des besoins en produits halieutiques et de la contribution réelle des ressources halieutiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone UEMOA. Cette faible appréciation de l'importance du secteur de la pêche et de l'aquaculture fait qu'il a du mal à trouver sa place au sein des politiques de développement. C'est dans ce cadre que la présente étude a été initiée.

Objectif

L'objectif assigné à la présente mission est de faire la revue/analyse de la contribution de la Pêche et de l'Aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations en zone UEMOA. Spécifiquement, il s'agit de :

- Estimer le poids économique du Secteur Pêche et de l'Aquaculture dans les huit (08) Etats membres de l'UEMOA et apprécier les impacts au sein de l'Union ;
- Analyser les dispositifs institutionnels de coordination et du dialogue multi-acteurs par rapport au rôle du secteur dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Faire des recommandations et proposer des actions pour améliorer la contribution du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Élaborer l'annuaire statistique sur la pêche et l'aquaculture dans l'espace UEMOA et les bulletins semestriels et annuels sur la pêche continentale.

Méthodologie

Les pêches et l'aquaculture contribuent au développement économique et social des pays. Elles jouent un rôle capital dans les domaines vitaux tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, la création de richesses et l'équilibre de la balance commerciale.

Pour analyser la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers ses quatre (04) dimensions (disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité/durabilité), il est primordial de voir la capacité à produire et/ou acheter des produits halieutiques. La démarche méthodologique pour ce faire a donc consisté

en une approche itérative de collecte et d'échanges avec la Direction des Ressources Animales et Halieutique (DRAH) du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour comprendre les attentes de la mission et l'orientation pour la collecte des données et informations idoines pour l'atteinte des objectifs.

Ainsi, il a été procédé à la revue des données disponibles à l'UEMOA en lien avec le secteur de la pêche et de l'aquaculture ; ce qui a permis de relever les données et/ou informations manquantes par état membre.

Il a été donc organisé la visite dans quelques états membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso et Sénégal) pour la collecte des données et informations idoines puis la prise de contact avec les points focaux nationaux pour combler certaines informations et données partielles. La collecte de données et d'informations complémentaires disponibles au niveau national a été réalisée à travers la conception des fiches de collecte. Des entretiens ont été organisés avec les acteurs des autres états membres non visités via les réseaux sociaux et les webinaires, entre mars et avril 2021 pour affiner les formats et présentation des données et informations.

Des difficultés sont néanmoins apparues lors de l'évaluation et/ou de l'analyse des données et bases reçues des pays. Elles ont pour noms : données aberrantes et/ou manquantes, bases incomplètes et/ou inexistantes, etc. Aussi, les réponses après relance et/ou appels ne sont généralement pas dans les délais et/ou ne sont pas fournies ; ce qui n'a pas facilité l'étude.

A. LES ACTEURS DU SECTEUR DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE EN ZONE UEMOA

Huit (08) Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : cinq pays côtiers situés sur la façade de l'atlantique ayant un accès direct aux ressources halieutiques maritimes, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo et trois pays continentaux, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui n'ont pas un accès direct aux ressources maritimes, mais sont traversés par d'importants cours d'eau.

Elle couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte environ 124 millions d'habitants. Son réseau hydrographique est assez dense (fleuves, rivières, estuaires, lagunes, plans et retenues d'eau) avec une façade maritime qui s'étend sur environ 1 646 km.

Les huit (08) Etats membres totalisent environ 130 000 embarcations possédées par environ 120 139 ménages pratiquant la pêche en milieu continental ou lagunaire. Le Mali et le Bénin rassemblent à eux seuls 76 % (soit environ 98 000 embarcations) de ce parc piroguier (Enquête cadre UEMOA, 2013).

Quant à la pêche maritime artisanale, elle est pratiquée dans les 05 pays côtiers sur 450 sites par 92 597 pêcheurs marins artisans avec un parc piroguier estimé à 18 355 pirogues actives. Le Sénégal vient en tête avec 13 242 pirogues suivi de la Guinée-

Bissau avec 2 407 pirogues, la Côte d'Ivoire avec 1 608 pirogues, le Bénin avec 728 pirogues et enfin le Togo avec 370 pirogues (UEMOA, 2015).

A cet effectif d'acteurs en pêche maritime artisanale, s'ajoutent ceux de la pêche maritime industrielle, qui par le biais des licences obtenues auprès des pays, opèrent dans les eaux maritimes sous régionales. En 2019, environ 452 bateaux battants pavillons de différents pays (UEMOA, Afrique, Europe, Asie) ont opéré dans les eaux maritimes des états membres (189 pour la Côte d'Ivoire, 137 pour le Sénégal, 101 pour la Guinée Bissau, 20 pour le Bénin et 05 pour le Togo).

L'aquaculture, dans une moindre mesure, pratiquée par environ 10 029 personnes, contribue à l'approvisionnement en produits halieutiques dans la sous-région.

Dans le secteur public et suivant l'importance des écosystèmes aquatiques et des approches politiques des états, les pêches et l'aquaculture occupent diverses places dans les attributions des ministères et leurs organisations administratives. Comme le montre le tableau n° 1 ci-dessous, la Guinée Bissau, le Sénégal et le Togo ont consacré un ministère entier à ce sous-secteur ; la Côte d'Ivoire et le Burkina les ont associés aux ressources animales tandis que le Bénin et le Mali les ont intégrés avec l'agriculture et l'élevage. Quant au Niger, la pêche se retrouve dans le secteur de l'environnement (eaux, forêts et chasse).

Tableau n° 1 : Ministères en charge des pêches et de l'aquaculture dans la zone UEMOA

PAYS	MINISTERE
Guinée Bissau	Ministère des pêches
Sénégal	Ministère des pêches et de l'économie maritime
Togo	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière
Burkina Faso	Ministère des ressources animales et halieutiques
Côte d'Ivoire	Ministère des ressources animales et halieutiques
Bénin	Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
Mali	Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
Niger	Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification

Ces ministères conçoivent les politiques et les stratégies nationales de développement des pêches et de l'aquaculture, en assurent la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation par le biais de leurs directions et agences d'exécution respectives. D'autres institutions nationales en charge de la recherche halieutique, aquacole et océanique, les ministères en charge de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'économie, du commerce, de la marine nationale et des affaires maritimes (surveillance, contrôle) concourent à l'exécution des activités en fonction de leurs prérogatives respectives. Cependant, la coordination intersectorielle entre les différentes entités techniques gouvernementales demeure faible.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) supportant des projets et programmes de développement dans le secteur halieutique et aquacole comme la Banque mondiale, l'Union Européenne, la FAO, le PNUD, l'USAID, la JICA, l'AFD, la CEDEAO, le CILSS, l'UEMOA, etc. jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des communautés. A toutes ces structures, il faut ajouter le secteur privé constitué par les acteurs professionnels de la filière halieutique et aquacole avec leurs respectives organisations, et les organisations non-gouvernementales (ONG)/société civile.

B. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA ZONE UEMOA

B1. Définitions de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle¹

Sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire est assurée lorsque chacun a, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, salubre et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Suivant cette définition, on peut distinguer quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité des aliments, accès économique et matériel aux aliments, utilisation des aliments et stabilité dans le temps.

Sécurité nutritionnelle : On parle de sécurité nutritionnelle quand on a à la fois un accès sans danger à une alimentation nutritive appropriée, d'une part, et, d'autre part, un environnement sanitaire et des services de santé et de soin adéquats, qui assurent une vie saine et active pour toute la famille. La sécurité nutritionnelle se distingue de la sécurité alimentaire en ceci qu'elle ne prend pas seulement en compte l'alimentation, mais aussi les usages en matière de soins, de santé et d'hygiène.

Quatre concepts fondamentaux permettent de mieux saisir la notion de sécurité alimentaire à savoir : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité/durabilité.

La disponibilité se réfère à la « quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone, en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, ainsi que la balance des importations et exportations, l'aide alimentaire et les variations de stocks ».

L'accessibilité (physique, financier, social) désigne la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture, grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et la production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire.

L'utilisation rend compte des formes de valorisation de la nourriture au sein du ménage et de la satisfaction des besoins en éléments protéino-énergétiques et micronutriments des individus. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, etc.

¹ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire Rome, FAO.

Quant à la stabilité, elle se réfère à la constance de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation de la nourriture dans le temps (Aguèmon, 2016).

En Afrique de l'Ouest, l'insécurité alimentaire a touché 91,1 millions de personnes durant la période 2014-2016. Il est enregistré aussi, dans la même période, 37,3 millions de personnes sous alimentées dont 31% se trouvent dans la zone UEMOA (FAO, 2018).

En 2016, 19,2 millions d'enfants de moins de 5 ans ont accusé un retard de croissance (tableau n°1). Parmi les facteurs déterminants du retard de croissance des enfants, il y a la précarité de la santé et la nutrition maternelles avant et pendant la grossesse et l'allaitement, les mauvaises pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et, le manque d'hygiène. Les phénomènes de malnutrition et de sous-alimentation entraînent de graves répercussions, parfois irréversibles, sur le développement physique, social et économique des individus et des communautés concernées.

Tableau n° 2 : Quelques éléments de la situation nutritionnelle liés à l'alimentation des populations en Afrique de l'Ouest

Pay s	Retard de croissanc e(%) ²	Dépérisseme nt(%) ³	Carences en micronutrim ents(%) ⁴	Surpoids/ obésité (%) ⁵	Maladies non transmissibles liées à l'alimentation (homme/femme) (%) ⁶	Prévalence de la malnutrition des femmes (%) ⁷	Place/rang du pays dans l'indice de la faim dans le monde ⁸
Bénin	34	5	47	2	HA*: 30/30; Db*: 5/5	24	080
Burkina Faso	27	8	50	1	HA: 32/35; Db: 6/4	22	089
Côte d'Ivoire	21,6	1,2	53	1,5	HA: 30/30; Db: 6/5	25	085
Guinée-Bissau	27,6	1,4	44	2,3	HA: 30/30; Db: 6/6	24	093
Mali	30	14	51	1,9	HA: 35/35; Db: 7/5	23	090
Niger	42	10	49	1,1	HA: 32/35; Db: 5/5	22	099
Sénégal	16,5	1,5	50	0,9	HA: 30/30; Db: 7/7	24	066
Togo	27,6	1,5	49	2,0	HA: 30/30; Db: 5/7	24	080

*HA : hypertension artérielle ; Db : diabète

Source : CEDEAO, 2020

Telle que définie par le Sommet mondial de l'alimentation, en 1996, la sécurité alimentaire veut dire que chacun peut à tout moment avoir matériellement et économiquement accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour satisfaire ses préférences et besoins alimentaires et ainsi mener une vie active et saine. Les indicateurs de la sécurité alimentaire peuvent être définis à différents niveaux, pour le monde dans son ensemble, pour les différents pays ou pour les ménages.

² Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance modéré ou grave (2014) Source: <http://countdown2030.org/> et <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/>

³ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une émaciation modérée ou grave (2014) Source: <http://countdown2030.org/> et <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/>

⁴ Indiquée par la prévalence d'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (en âge de reproduction) (2016) Source: <http://countdown2030.org/> et <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/>

⁵ La surcharge pondérale fait référence à un corps humain dont le poids est trop important par rapport à la taille Source: <https://www.who.int/nutgrowthdb/estimates2017/en/> et <http://countdown2030.org/>

⁶ Indiquée par la prévalence de l'hypertension artérielle (HA) et celle de diabète (Db) (2016) Source: <http://ncdrisc.org/data-visualisations.html>

⁷ C'est le taux de prévalence de la malnutrition chez les femmes, indiqué par le taux de prévalence des femmes ayant un Indice de masse corporelle de 25 – 30 kg/m² (en surpoids) (2016) Source: <http://countdown2030.org/>

⁸ Source: <https://www.globalhungerindex.org/results/> (2018 Global Hunger Index)

B2. Contribution de la Pêche et de l'aquaculture à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en zone UEMOA

La pêche et l'aquaculture contribuent directement à la sécurité alimentaire et à la nutrition en créant des disponibilités alimentaires (produits halieutiques) riches en nutriments au niveau des ménages et au niveau des marchés locaux et nationaux. Elles y contribuent aussi indirectement par des mécanismes mettant en jeu le commerce de ses produits et la génération de revenus, au niveau des ménages ou à des niveaux supérieurs (national, régional). Ces revenus permettent l'accès à d'autres produits alimentaires (y compris à d'autres produits de la pêche moins onéreux).

La disponibilité en produits halieutiques se traduit par la quantité de poissons, de crustacés et autres produits aquatiques disponibles pour les populations. Cette quantité prend en compte aussi bien la production des pêches (continentale, maritime artisanale et industrielle) et de l'aquaculture ainsi que celles issues des importations. Dans les ménages, cette disponibilité est fonction du pouvoir d'achat, des dons à l'auto consommation et du nombre de personnes à nourrir. En plus d'être quantitative, cette disponibilité en poisson est également qualitative.

La quantité fournit une mesure générale et physique de l'ampleur, de l'abondance ou de la pénurie du poisson. Par contre, la qualité se réfère à l'utilité nutritionnelle du poisson pour les consommateurs.

Tableau n°3 : Production halieutique en zone UEMOA de 2017 à 2019 (en tonnes)

ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale	241 530	280 259	290 230
Production pêche maritime artisanale	464 457	487 988	594 020
Production pêche maritime industrielle	270 627	275 100	287 606
Production aquacole	14 538	16 747	19 375
Production halieutique totale	991 153	1 060 094	1 191 231

Source : Données obtenues auprès des administrations des pêches (Mars, 2021)

Dans la zone UEMOA, la production halieutique entre 2017 à 2019 est passée de 991 153 tonnes à 1 191 231 tonnes (*cf. tableau n°3*). Les pêches maritimes (artisanale et industrielle) font 76 à 81% de la production tandis que l'aquaculture représente moins de 2% de cette production. Quant à la pêche continentale, elle fait environ 22% de la production. Il faut noter une très grande disparité entre les pays de la région (*Cf. tableau n°4*). La croissance de la production halieutique sur la période est pour une grande partie liée aux pêches maritimes artisanale et industrielle.

Tableau n°4 : Production halieutique annuelle (capture et aquaculture) de 2017 à 2019 par État membre de l'UEMOA (en tonnes)

ANNEE	2017	2018	2019
Bénin	52 661	86 476	88 555
Burkina Faso	25 580	27 707	28 365
Côte d'Ivoire	95 748	110 028	109 719
Guinée-Bissau*	135 883	119 815	180 879
Mali	106 707	103 140	116 348
Niger	36 026	34 789	44 984
Sénégal	511 548	553 229	595 856
Togo	27 000	24 910	26 526
TOTAL	959 287	1 029 771	1 191 231

* : Production non débarquée en Guinée Bissau

Source : Données collectées auprès des administrations des pêches (Mars, 2021)

NB : Selon les informations reçues d'un responsable du Département des statistiques, de l'informatique et de la publication de documents de la Guinée-Bissau, les bateaux battants pavillons Sénégalais et Bissau Guinéen (23) débarqueraient leurs captures au Sénégal où ils ne sont pas considérés comme bateaux étrangers. Quant aux soixante-dix-huit (78) autres bien qu'ayant obtenus des licences auprès de la Guinée Bissau, leurs productions seraient débarquées à leur port d'attache (Afrique, Europe, Asie).

Les productions totales annuelles de poissons des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo n'atteignent pas 100 000 tonnes, tandis que celles des quatre autres (04) autres Etats membres peuvent dépasser largement les 100 000 tonnes et atteindre 180 000 tonnes pour la Guinée-Bissau et 567 000 tonnes pour le Sénégal. (Cf. Tableau 4).

Le Sénégal à lui seul a produit plus de 50% de la production halieutique de l'Union. Avec la Guinée Bissau, ces deux pays assurent plus de 70% de la production totale de l'Union.

Les pêches et l'aquaculture génèrent des revenus moyens annuels d'environ 650 milliards de FCFA et contribuent au Produit Intérieur Brut (PIB) de l'ordre de 3% (Cf. Tableau n°5), à l'exception du Sénégal qui a un taux qui oscille autour de 8%.

Tableau n°5 : Contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB des états membres de la zone UEMOA de 2017 à 2019

Pays	ANNEES		
	2017	2018	2019
Benin	3,00%	3,20%	3,20%
Burkina	0,41%	0,41%	0,41%
Côte d'Ivoire	0,28%	0,30%	0,34%
Guinée-Bissau	2,66%	3,07%	3,29%
Mali	3,60%	3,60%	3,30%
Niger	1,08%	1,03%	0,98%
Sénégal	8%	8%	8%
Togo	1,30%	1,30%	1,30%
UEMOA	2,54%	2,61%	2,60%

Source : Données obtenues auprès des administrations des pêches (mars 2021)

B2.1 Diversité des espèces de poissons dans les écosystèmes aquatiques

Il est noté une diversité d'espèces de poissons dans les écosystèmes aquatiques ; les poissons d'eau douce sont rencontrés dans la plupart des pays (30 à 60 espèces). Par contre, les poissons de mer et d'eau saumâtre (60 à 200 espèces) sont disponibles dans les pays côtiers.

En aquaculture, deux espèces sont majoritairement élevées ; il s'agit du tilapia (*Oreochromis niloticus*) et du silure (*Clarias gariepinus*) dont les techniques d'élevage sont assez bien maîtrisées. Trois autres espèces sont en essais d'élevage « Hétérotis (*Heterotis niloticus*), hétérobranchus (*Heterobranchus longifilis*), Parachanna (*Parachanna obscura*) » mais représentent moins de 1% de la production aquacole totale.

B2.2 Importation des produits halieutiques

A cette production domestique et pour couvrir les besoins de la population sans cesse croissante, il faut ajouter les importations de produits halieutiques d'autres parties de la sous-région et du monde (Chine, Belgique, Pays Bas, France, Maroc, Mauritanie, Seychelles, UEMOA, CEDEAO, etc). Cette importation a varié de 869 297 tonnes en 2017 à 993 299 tonnes en 2019 (cf. tableau n°06), représentant une perte de devise d'environ 1 300 milliards et 1 481 milliards de FCFA respectivement en 2017 et 2019.

Tableau n° 6 : Importation des produits halieutiques (tonnes)

PAYS	Année		
	2017	2018	2019
Benin	108 026	108 087	113 015
Burkina	102 816	111 358	123 253
Côte d'Ivoire	481 979	547 468	591 059
Guinée Bissau	-	-	-
Mali	103 078	107 041	90 327
Niger	7 058	5 028	5 057
Sénégal	975	2 331	6 018
Togo	65 366	63 483	64 571
UEMOA	869 297	944 796	993 299

Source : Données collectées auprès des administrations des pêches (Mars, 2021)

La côte d'Ivoire seule importe plus de 50% des importations de la sous-région suivie du Burkina, du Bénin, du Mali et du Togo. Ces produits halieutiques importés arrivent sous forme congelée et/ou surgelés. Les importations faites par le Sénégal proviennent pour près de 50% de la Mauritanie avec laquelle des autorisations spéciales sont délivrées au moment des événements religieux. Ces produits arrivent sous glace.

Les produits halieutiques importés par les états membres sont soumis à l'analyse des risques (évaluation, gestion et communication formelle) par les inspecteurs qui s'assurent de la qualité (microbiologique, sensorielle) des produits avant leur mise sur le marché.

Le secteur de la pêche doit garantir que les opérations de manutention, de transformation et de transport du poisson sont effectuées conformément aux normes requises. Les institutions d'appui doivent dispenser une formation adéquate aux intervenants du secteur et au personnel de l'autorité de contrôle et des voies de communication doivent être établies afin de pouvoir connaître l'avis des consommateurs. Le respect garanti de normes rigoureuses concernant la qualité et la sécurité sanitaire réduit les pertes économiques résultant de la détérioration, des mesures nuisibles au commerce et des maladies des consommateurs.

Le système de distribution ne se fait pas souvent à l'aide de camions frigorifiques, créant la rupture de la chaîne de froid, ce qui influence la qualité du poisson à la commercialisation,

Dans les débarcadères, le poisson frais exposé sur des bâches ou parfois à même le sol est acheté en tas par les revendeurs. Sur certains marchés, le poisson frais est conservé sous glace dans des caisses isothermes.

B2.3 Exportations des produits halieutiques

Dans la sous-région, des exportations sont également à noter notamment au Sénégal qui est le plus gros exportateur avec plus de 300 mille tonnes en 2019 et dans une

moindre mesure la Côte d'Ivoire avec environ 67 mille tonnes en 2019. (cf. tableau n° 07).

Tableau n °7 : Exportation des produits halieutiques dans la zone UEMOA (tonnes)

PAYS	Année		
	2017	2018	2019
Benin	-	-	3 988
Burkina	364	150	0
Côte d'Ivoire	42 194	49 672	66 926
Guinée Bissau	2 466	616	11 103
Mali	8 644	4 399	16 759
Niger	13	1	2 913
Sénégal	229 300	293 792	311 906
Togo	-	-	-
UEMOA	282 981	348 630	413 595

Source : Données collectées auprès des administrations des pêches (Mars, 2021)

Les produits issus de la pêche industrielle sont composés de petits pélagiques (sardinelle, chinchards, etc.), de grands pélagiques (listao, maquereau, etc.) et de mollusques (poulpe) et sont exportés en grande partie (72%) vers l'Afrique (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Togo, Ghana, Guinée et Guinée-Bissau) sous forme de produits congelés, frais, d'huile de poisson, de conserve et de farine, 22% vers l'Europe et 11% vers l'Asie.

Les exportations par le secteur de la pêche artisanale restent circonscrites seulement en Afrique et plus particulièrement au Burkina Faso qui reçoit 66,39% des produits transformés, en Gambie, au Mali et en Guinée-Bissau et qui reçoivent respectivement 45,13%, 31,29% et 22,65% des produits frais du Sénégal. Ces exportations qui sont intracommunautaires se font aux dépens des consommations nationales mais au profit de la consommation régionale par l'approvisionnement du marché régional. Les produits exportés par le Bénin et le Mali sont issus en grande partie de la pêche continentale et sont généralement orientés respectivement vers le Nigéria et le Burkina.

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les deux exportateurs de farine de poisson dans la sous-région UEMOA. En 2019, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont exporté respectivement 5 281.5 et 5 590 tonnes de farine de poisson pour des montants de 5.55 et 3.41 milliards de francs CFA. Ces farines de poisson fabriquées à partir généralement de petits pélagiques détournent les moyens de subsistance des communautés côtières, en les privant d'une importante source de nourriture et d'un moyen de revenu. En effet, cette source historique principale est la plus abordable de protéines animales.

Dix (10) à vingt (20) pourcent des produits n'entrent pas dans les circuits commerciaux puisqu'ils sont destinés à l'autoconsommation (au bénéfice des pêcheurs et de leurs ménages) ou accordés à des tiers sous forme de dons.

B2.4 Pertes post capture

Les pertes post capture varient entre 1,5 à 4% selon les pays soit environ en moyenne 32 mille tonnes en 2019. Elles sont dues pour la plupart à de mauvaises pratiques

d'hygiène de production et de manutention à bord des embarcations, de l'insuffisance des équipements de conservation, de transformation, d'emballage, de transport, de la pénibilité du travail des femmes transformatrices et de leurs faibles capacités organisationnelles, techniques et financières.

Tableau n° 8 : Estimation des pertes post capture (Unité ???)

PAYS	Année		
	2017	2018	2019
Benin	3 214	3 891	3 952
Burkina	2 561	2 778	3 032
Côte d'Ivoire	10 711	12 156	12 677
Guinée Bissau	708	737	585
Mali	4 023	4 116	3 798
Niger	861	796	943
Sénégal	6 219	5 235	5 799
Togo	1 847	1 768	1 822
UEMOA	30 143	31 478	32 608

Source : Estimation faite à partir des données collectées auprès des administrations des pêches

En effet, sur les marchés la qualité de produit frais s'apprécie par son aspect général basé sur l'aspect de la peau (brillant ou luisant), sa rigidité (ferme ou élastique), sa couleur, l'odeur (frais algue), le ventre ferme et la couleur des branchies (rouge). Quant aux produits transformés et surtout le poisson fumé, les acheteurs vérifient la couleur (ocre, brun ou noir), la qualité de la chair (trop sèche ou pas, brûlée ou non), la taille du produit (pas trop grand, pas trop petit).

B2.5 Consommation des produits halieutiques

Tenant compte de la production locale, des importations et des exportations, la quantité de produits halieutiques consommés apparemment avoisine environ 1,597 millions de tonnes (Cf. Tableau n°9).

Tableau n°9 : Estimation de la quantité de produits halieutiques réellement consommés (tonne)

PAYS	Année		
	2017	2018	2019
Benin	157 473	190 672	193 630
Burkina	125 471	136 137	148 586
Côte d'Ivoire	524 822	595 668	621 174
Guinée Bissau	34 699	36 095	28 679
Mali	197 118	201 666	186 117
Niger	42 209	39 020	46 186

Sénégal	304 715	256 533	284 169
Togo	90 519	86 625	89 275
UEMOA	1 477 028	1 542 415	1 597 816

Source : Estimation faite à partir des données collectées auprès des administrations des pêches

Tableau n°10 : Estimation de la consommation de produits halieutiques par tête d'habitant (kg/pers/an)

PAYS	Année		
	2017	2018	2019
Benin	14,1	16,6	16,4
Burkina	6,5	6,9	7,3
Côte d'Ivoire	21,5	23,8	24,2
Guinée Bissau	19,0	19,3	14,9
Mali	10,6	10,6	9,5
Niger	2,0	1,7	2,0
Sénégal	19,8	16,2	17,4
Togo	11,8	11,0	11,0
UEMOA	13,2	13,2	12,8

Source : Estimation faite à partir des données collectées auprès des administrations des pêches

La consommation moyenne de produits halieutiques dans la sous-région entre 2017 - 2019 est d'environ 13 kg/pers/an. Cinq (05) pays de l'UEMOA ont une consommation per capita qui dépasse 11,0 kg/pers/an ce qui correspond à une population de 62,1 millions de personnes soit 49,10% de la population de l'Union. Ils sont tous des pays côtiers ayant accès à la mer. Ce niveau moyen de consommation annuelle de poisson cacherait cependant d'énormes disparités au sein d'un même pays de la région, surtout dans ces États côtiers où la quantité de poisson consommée annuellement dans les agglomérations côtières est largement supérieure à celle consommée à l'intérieur du pays.

Si l'on devra considérer que la consommation mondiale a dépassé 20 kg/per/an comme relevé par la FAO, on peut estimer le besoin en produits halieutiques dans la zone UEMOA à environ 2 541 260 tonnes contre 1 597 816 tonnes de disponible en 2019. Il en découle un écart d'environ 943 444 tonnes. Cet écart pourrait être amoindri si les pertes post capture sont réduites de même que les exportations des farines de poisson.

Tableau n° 11 : Estimation de la consommation moyenne journalière apparente de produits halieutiques en zone UEMOA (g/pers/jr)

PAYS	Année		
	2017	2018	2019
Benin	38,59	45,46	44,96
Burkina	17,91	18,88	20,03
Côte d'Ivoire	58,93	65,10	66,17
Guinée Bissau	52,01	52,77	40,90
Mali	29,18	28,96	26,00
Niger	5,35	4,76	5,43
Sénégal	54,14	44,34	47,76
Togo	32,22	30,08	30,26
UEMOA	36,04	36,30	35,19

Source : Estimation faite à partir des données collectées auprès des administrations des pêches

Au regard de ces estimations, il va s'en dire que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et dans une moindre mesure la Guinée Bissau sont les pays de la sous-région à être dans l'intervalle de consommation publié par la FAO.

B2.6 Accès aux produits halieutiques sur les marchés

L'accessibilité est la possibilité pour tout ménage de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de poissons issus des productions nationales et/ou des importations quel que soit la forme de leur approvisionnement par le ménage ou l'individu.

L'accessibilité physique du poisson dépend de l'état de désenclavement des zones de production pouvant faciliter la distribution du produit jusqu'à atteindre le dernier consommateur. Elle est aussi fonction de l'existence d'un système adéquat de transformation, de stockage et de conservation.

L'accessibilité financière est essentiellement fonction de l'évolution des prix du produit sur le marché local et national et du revenu du ménage et de la quantité. L'accès social se réfère aux interdits ou non de l'espèce de poisson à certaines communautés.

L'accès au poisson est fonction des prix, des revenus des consommateurs et des circuits de distribution. L'évolution des prix du poisson et autres produits halieutiques sur les marchés est sujette à la loi de l'offre et de la demande. Le niveau de consommation du poisson varie d'une région à une autre et d'un individu à un autre. Ils sont aussi fonction de l'espèce de poisson, de la classe sociale et des valeurs culturelles du consommateur.

Ainsi, suivant les pays, les espèces et les localités, le prix moyen du kilogramme de poisson issu des pêches maritime artisanale et industrielle varie entre 650 FCFA et 3 000 FCFA/kg. Ce prix oscille entre 750 et 1 800 FCFA en moyenne pour la pêche continentale. Quant au prix du poisson d'aquaculture, il varie entre 1500 et 2500 FCFA par kilogramme. S'agissant des poissons vendus en tas leurs prix sont fonction de la disponibilité, de la période, de l'espèce, du client et de la qualité du poisson. Le prix des poissons de taille moyenne et petite taille varie entre 600 à 1 500 FCFA/kg (Cf. Tableau

n°12).

Tableau n°12 : Prix moyen du kilogramme de poisson en zone UEMOA

	2017	2018	2019
Prix /Kg Pêche Continentale	1 209	1 235	1 309
Prix /Kg Pêche Maritime Artisanale	643	666	695
Prix /Kg Pêche Maritime Industrielle	1 409	1 409	1 454
Prix /Kg Aquaculture	1 765	1 796	1 844

Source : Estimation faite à partir des données collectées auprès des administrations des pêches

Les poissons importés coûtent de plus en plus chers surtout dans les campagnes où par endroits, les prix varient entre 1200 FCFA et 2800 FCFA le kg selon les espèces. Cette cherté est notée au niveau des poissons nobles que sont les Mérou, Dorade, Carpe rouge, Mâchoiron, Mulet, etc.

La consommation du poisson dépend de la diversité des espèces disponibles. La qualité du poisson dépend de la valeur nutritive de chaque espèce, de l'adéquation au goût local, du mode de conservation, du temps mis entre la capture et la consommation, des conditions de manipulation jusqu'à sa commercialisation, du mode de transport et de transformation, etc.

Le nombre d'emplois directs et indirects (pêche, élevage, mareyage, transformation, transport, vente des produits et emplois associés ou connexes) que générerait le secteur de la pêche et de l'aquaculture en zone UEMOA oscillerait entre un (01) à deux (02) millions, et jouerait ainsi un rôle important dans la vie socio-économique, alimentaire et nutritionnelle de la population.

B2.7 Utilisation du poisson et des autres produits halieutiques par les populations

L'utilisation des produits halieutiques passe par les transformations qu'ils subissent avant leur consommation, seul ou en combinaison avec d'autres denrées alimentaires suivant des procédures de traitement. L'utilisation des poissons revêt des aspects culturels et culturels suivant l'espace, la structure et les habitudes alimentaires. Ainsi, les produits de pêche sont consommés soit frais, soit frits, soit fumés ou soit séchés ou salés séchés. A cela s'ajoute l'utilisation faite par l'incorporation du poisson moulu dans les farines pour bébé (à base de produits agricoles locaux et du poisson).

Le poisson est réputé comme étant un aliment santé. Ses apports nutritionnels pour notre alimentation sont reconnus (Lipides, acides gras, protéines, acides aminés, vitamines et minéraux).

La conservation des produits halieutiques se fait par le biais de la réfrigération et à travers les procédés de transformation traditionnelle (fumage, salage – séchage, friture).

L'intégration des produits de la pêche et surtout du poisson dans le régime alimentaire permet d'obtenir un meilleur apport en macronutriments et micronutriments indispensables pour compenser les teneurs insuffisantes d'autres produits alimentaires.

D'autres facteurs entrent en jeu dans la sécurité nutritionnelle notamment le niveau d'instruction de la mère ou du père, l'accès à l'eau propre, à des services d'assainissement de base et de santé de qualité. En effet, les données issues des enquêtes cadres sur la pêche révèlent un niveau d'instruction moyen à l'échelle de l'UEMOA jusqu'à l'école primaire de 66,8% et un taux d'accès amélioré à l'eau chez les ménages pêcheurs de 68,3%. Cependant, les conditions générales d'hygiène sont très faibles avec un taux d'accès de 6,70% (UEMOA, 2012 et 2014).

Les produits halieutiques sont utilisés en grande partie dans la consommation alimentaire humaine sous différents formats : frais, fumé séché, braisé, salé-séché, frit. Le poisson fumé est le produit le plus répandu selon les pays dans les sites de débarquement. Le poisson salé-séché est également présent dans tous les pays, avec de variables fréquences de présence. Le poisson fermenté-séché se rencontre rarement en dehors des sites du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, le poisson braisé ne s'observe que sur un petit nombre de sites du Sénégal et du Togo et le poisson frit se rencontre de façon éparse sur quelques sites au Togo, au Bénin et au Sénégal.

De plus, la fabrication des produits transformés en farine, constitue un mode d'utilisation pour certaines espèces notamment les petits pélagiques.

B2.8 Stabilité et durabilité des trois premières dimensions (Disponibilité, Accessibilité et Utilisation)

En matière de sécurité alimentaire, les dimensions Disponibilité, Accessibilité et Utilisation sont complémentaires et non dépendantes. La stabilité ou la régularité vise l'accès constant pour tous, en tout temps, de façon à ce que la sécurité alimentaire des ménages soit permanente. Ce pilier intègre la question de la nécessaire stabilité des prix et des revenus des populations vulnérables. En zone UEMOA, la stabilité et la durabilité des dimensions (disponibilité, accessibilité et utilisation) ne sont pas constantes en tout temps pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Des poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle pourraient exister dans bien de ménages tant en milieu urbain que rural. Le taux d'insécurité alimentaire est généralement plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Au niveau régional, deux Directives N°03/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 instituant un régime commun de suivi, contrôle et surveillances des pêches au sein de l'UEMOA et N°04/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 portant régime commun de gestion durable des ressources halieutiques dans les Etats membres de l'UEMOA ont été adoptées et leur niveau de transposition dépasse en moyenne 70%. Leur application va garantir la préservation des ressources halieutiques qui constituent la base productive sans quoi tous les autres maillons de la filière pêche ne soient menacés.

B2.9 Intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du genre

La dimension genre et sécurité alimentaire apparaît de diverses manières dans les différentes filières halieutiques. Dans les filières poisson et crevette, à part le maillon des captures exclusivement dévolu aux pêcheurs, tous les autres maillons (collecte, transformation, vente, utilisation) relèvent de la femme en grande partie dans les pays.

Cependant, les activités surtout au niveau de la pêche maritime artisanale sont préfinancées pour une bonne part, par les femmes. Ces financements s'octroient sous forme de crédit remboursable en nature (poissons).

En plus de leur contribution à la production, les femmes sont au centre de la transformation (fumage, salage et séchage, friture, etc.), de la commercialisation du poisson et de sa distribution aux détaillants (Hounsounou et al, 2013). Elles assurent une bonne part des activités de commercialisation, de conservation, de transformation et d'utilisation des produits halieutiques. Ce sont surtout les femmes qui approvisionnent la famille en produits halieutiques où certaines mareyeuses commercialisent le poisson de localités en localités. La qualité du poisson consommé dans les familles est garantie par les femmes. Elles sont à l'avant-garde de l'état nutritionnel adéquat des populations en termes de protéines, d'énergie, de vitamines et de minéraux de tous les membres du ménage et à tous moments (MAEP, 2017). Ainsi, en matière d'intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du genre, la femme est au centre. Elle est l'actrice principale du système.

Dans des pays comme le Bénin, le Sénégal et la Guinée-Bissau, on trouve des femmes qui font de la cueillette des coquillages (huîtres, arches, murex, cymbium). Ces activités de transformation, de mareyage et de vente de produits halieutiques, rapportent parfois plus que la capture, et donnent ainsi, aux femmes un rôle social important dans la famille. Ceci, peut leur permettre de prendre en charge ainsi les frais liés à la nourriture familiale, les soins de santé, de scolarité, etc.

C. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE COORDINATION ET DU DIALOGUE MULTI-ACTEURS PAR RAPPORT AU ROLE DU SECTEUR DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Les administrations des pêches dans les Etats jouent le rôle régalien de conception, de coordination, de mise en œuvre et du suivi évaluation des politiques nationales en matière de pêche et d'aquaculture. Dans le cadre de l'adaptation des textes régissant le sous-secteur, elles s'occupent de la transposition des directives de l'Union dans les textes nationaux. Le processus de transposition de la Directive N°03/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 instituant un régime commun de suivi, contrôle et surveillances des pêches au sein de l'UEMOA et la Directive N°04/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 portant régime commun de gestion durable des ressources halieutiques dans les Etats membres de l'UEMOA, suit son cours et le taux varie de 27% à 80% selon le pays. Cependant, leur application sur le terrain qui devrait garantir la préservation des ressources halieutiques n'est pas très effective.

C.1 Ancrage des administrations en charge des pêches et de l'aquaculture dans les états membres

Les administrations des pêches accompagnent les acteurs à travers l'appui conseil, le suivi, la facilitation, l'accompagnement technique. Elles jouent également le rôle d'interface entre les acteurs, les ONG et autres partenaires techniques et financiers. Comme indiqué ci-dessous (tableau n° 13 ci-dessous), la Guinée Bissau, le Sénégal et le Togo ont consacré un ministère entier à ce sous-secteur ; la Côte d'Ivoire et le Burkina ont associés les ressources halieutiques aux ressources animales tandis que le Bénin et le Mali les ont intégrés à l'agriculture et l'élevage. Quant au Niger, la pêche se trouve inféodée au secteur de l'environnement sous la Direction Générale des Eaux et Forêts.

Tableau n°13 : Ancrage des directions et agences dans les ministères en charge des pêches et de l'aquaculture

PAYS	MINISTERE	DIRECTION
Guinée Bissau	Ministère des Pêches	• Direction Nationale des Pêches Maritimes • Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
Sénégal	Ministère des pêches et de l'Economie maritime	• Direction des Pêches Maritimes • Direction de la Pêche continentale • Agence Nationale de l'Aquaculture • Direction des Industries de Transformation de la Pêche

PAYS	MINISTERE	DIRECTION
		Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins
Togo	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	Direction des Pêches et de l'Aquaculture
Burkina Faso	Ministère des ressources animales et halieutiques	Direction Générale des Ressources Halieutiques
Côte d'Ivoire	Ministère des ressources animales et halieutiques	Direction de l'Aquaculture et des Pêches
Bénin	Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche	Direction de la Production Halieutique
Mali	Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche	Décret en cours de révision
Niger	Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification	Direction Générale des Eaux et Forêts

Les secteurs des pêches et de l'aquaculture ont des ancrages divers en fonction des pays. Le Sénégal a des directions spécifiques par pan d'activités tandis que les autres états membres ont des directions jumelant les pêches et l'aquaculture. Seul le Niger a son ancrage qui ne met pas en évidence les pêches et de l'aquaculture.

C2 Les organisations professionnelles dans les états membres

Il ressort des informations reçues lors de la mission que les acteurs du sous-secteur pêche et aquaculture sont organisés dans des associations et des groupements nationaux et régionaux selon les différentes segments d'activités (pêche, mareyage, transformation, commercialisation). Le but de ses organisations/associations est de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs membres et aussi de faire le plaidoyer auprès des institutions et autres partenaires pour des appuis techniques et financiers.

Ces organisations sont structurées de façon verticale et horizontale suivant la spécificité

de l'activité (pêche continentale, pêche maritime artisanale, pêche maritime industrielle, aquaculture, mareyage, transformation, commercialisation).

Elles sont structurées au niveau local, régional et national suivant différents types de schéma, à savoir :

- Les associations et les coopératives de base,
- Les groupements,
- Les faïtières,
- Les fédérations
- Et les réseaux et/ou interprofessions

Le tableau n° 14 ci-dessous présente quelques-unes de ces organisations et leur structuration au niveau des états membres.

Tableau n° 14 : Quelques organisations professionnelles du sous-secteur pêche et aquaculture dans la zone UEMOA et leur structuration

	Niveau				
PAYS	Sous régional	National	Départemental	Communal	Base
BENIN	Confédération Africaines des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA)	Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans et Assimilés du Bénin (UNAPEMAB)	Comité de zone		
		Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin (UNAPECAB)	Conseil de pêche	Comité de pêche	
		Association Nationale des Mareyeuse, Mareyeurs et Assimilés du Bénin (ANM)	Coordination départementale	Section communale	Comité local
		Fédération Nationale des Acteurs de la Pêche			
	Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP)	Réseau National des Femmes de la Pêche du Bénin (RENAFEP)			Associations à la base
		Interprofession Poisson d'Elevage du Bénin (IPEB)	Entreprises distributrices Coopératives de mareyeuses	Coopératives communales Entreprises de production	
		Groupeement des Armateurs de la Pêche Industrielle du Bénin (GAPIB)			
BURKINA	Plateforme Régionale des Acteurs Non Etatiques Pêche Et Aquaculture en Afrique de l'Ouest (PANEPAO).	Comité National de la Pêche et de l'Aquaculture (CONAPEA)			
		Plateforme Nationale des Acteurs Non Etatiques de la Pêche et de l'Aquaculture au Burkina Faso (PANEPAB)	Unions régionales	Unions provinciales	Organisations de base des acteurs au niveau des communes.

	Niveau				
PAYS	sous régional	National	Départemental	Communal	Base
COTE D'IVOIRE		Fédération Nationale des Sociétés Coopératives et acteurs de la pêche de Côte d'Ivoire	Société Coopérative des Pêcheurs Artisans Maritimes		
			Société Coopérative Simplifiée pour le Développement des Activités de Pêche		
		Fédération des Pisciculteurs Producteurs de poissons de l'Est	Société Coopérative simplifiée des Aquaculteurs		
MALI	Plateforme Régionale des Acteurs Non Etatiques Pêche Et Aquaculture en Afrique de l'Ouest (PANEPAO).	Plateforme Nationale des Acteurs Non Etatiques de la Pêche et de l'Aquaculture du MALI (PANEPAM)			
NIGER		Fédération Nationale des Associations pour la filière Poisson (FENAFIP)		Coopératives et unions de coopératives ou groupements de pêcheurs, de mareyeurs et de mareyeuses dans les régions à forte potentialités halieutiques	
		Fédération Nationale des Groupements des Pêcheurs du Niger (FNGPN)	Association des Pêcheurs du Niger (APN)		
		Fédération Nationale des Acteurs de la Pisciculture (FNAP)	Association des Aquaculteurs du Niger (ADA)		

	Niveau				
PAYS	sous régional	National	Départemental	Communal	Base
SENEGAL	Confédération Africaines des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA)				
		Conseil Interprofessionnel de la Pêche Artisanale (CONIPAS) ;			
SENEGAL		Fédération Nationale des GIE de Pêche Artisanale			
		Fédération Nationale des Femmes Transformatrices (FENATRANS) ;			
		Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS) ;			
	Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP)	Réseau des Femmes de la Pêche au Sénégal (REFEPAS) ;			
		Union Nationale de la Pêche Artisanale au Sénégal (UNAPAS) ;			
		Réseau des Conseils Locaux de pêche :			
		Réseau des Présidents de quai de pêche.			

		Groupements des Armateurs industriels de la pêche (Gaipes) ;			
		Union Patronale des Mareyeurs exportateurs du Sénégal ;			
		Conseil des Acteurs de la pêche (CAP).			
	Niveau				
PAYS	sous régional	National	Départemental	Communal	Base
TOGO		Conseil Interprofessionnel de la Filière Poisson			
		Fédération Nationale des Coopératives des Aquaculteurs du Togo (FeNaCAT)	Unions Régionales		Sociétés coopératives et des unions de coopératives
		Fédération Nationale des Coopératives des Transformatrices de Poissons du Togo (FENACOOTRAPTO)			
		Fédération Nationale des Unions de Coopératives des Pêcheurs du Togo (FENUCOOPETO)			

Tous ces acteurs intervenant autour de la ressource halieutique, n'ayant souvent pas les mêmes préoccupations, ont parfois du mal à travailler en synergie et à parler d'une même voix devant les responsables et autres autorités. Elles sont parfois en concurrence ou en affrontement à causes des dissidences ou des révoltes, suite à un malaise ou une insatisfaction de certains membres de ces Organisations Professionnelles quant à la gouvernance ou aux services rendus. Au nombre de ces malaises, nous pouvons citer la non tenue des rencontres statutaires, le manque de concertation entre membres du bureau, la non reddition de compte, le non renouvellement des membres des bureaux exécutifs même au terme des mandats échus, le non-paiement des cotisations statutaires, la confiscation par un noyau des avantages du groupe.

Aussi faudrait-il mentionner que les textes administratifs et juridiques qui régissent ces organisations ne sont pas souvent conformes aux textes et autres dispositions régionales et internationales notamment les textes de l'OHADA.

Une étude réalisée par le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPO) en 2014 a révélé que les organisations professionnelles font face à des difficultés et contraintes qui tournent autour de l'accapement par certains de leurs membres, la faiblesse de la démocratie interne, le déficit de communication et l'insuffisance des capacités professionnelles et stratégiques.

Ces difficultés des pêcheurs artisans ont plusieurs causes et tournent autour des contraintes suivantes :

- L'insuffisance des capacités techniques, financières et organisationnelles ;
- Le manque d'infrastructures suffisantes et appropriées (point de débarquement aménagé) ;
- La vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux impacts négatifs du ChangementClimatique ;
- Les conditions de vie et de travail déplorables et pleines de risques ;
- L'accès inadéquat aux services sociaux et l'inexistence de la sécurité sociale ;
- Les barrières non tarifaires et les tracasseries de toute sorte entravant l'exportation et le commerce intra régional des produits de la pêche ;
- La faible représentation et participation dans les processus de décision qui affectent leurs vies.

Ces contraintes sont toujours d'actualité dans les organisations professionnelles et méritent que les administrations et autres institutions sous régionales s'y penchent.

Presque toutes les organisations ont un statut juridique (association, union, groupement d'Intérêt Economique (GIE)). Une fois qu'elles sont enregistrées, le plus difficile est de fonctionner selon les textes juridiques. La plupart des OP sont caractérisées par un faible taux d'alphabétisation au sein des membres, ce qui rend l'ensemble des membres dépendant de la minorité lettrée qui bénéficie d'un accès de première main aux informations. Or beaucoup d'informations à partir desquelles on doit analyser la situation sont généralement diffusées par écrit. Il va s'en dire que la bonne gouvernance dépend aussi en bonne partie de la manière dont cette minorité joue le rôle de courroie de

transmission. Il y a un fort risque de concentration du pouvoir dans les mains de ceux-là qui maîtrisent ces différents outils

Il est prévu statutairement que les membres des organisations paient des cotisations comme leurs contributions aux moyens de fonctionnement de leurs organisations. Mais ces cotisations sont très peu collectées ou pas du tout. La faible capacité de mobilisation des ressources financières est comme un boulet que traîne la majorité des OP.

Des investigations faites par la CEDEAO, il ressort de façon générale, que le sous-secteur dans sa globalité souffre de la faiblesse de l'organisation des acteurs non étatiques, toutes catégories confondues. Cela impacte négativement leurs capacités à négocier ou à mettre en place un système de financement durable, ainsi que leurs capacités à mettre efficacement en œuvre des stratégies de valorisation du potentiel halieutique et aquacole dans la région (CEDEAO, 2020). C'est pourquoi, une Plateforme régionale des Acteurs Non Etatiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture des Etats de l'Afrique de l'Ouest (PANEPAO) a été créée sous l'égide de la CEDEAO avec l'appui du programme PESCAO FIRST (FAO-UE).

La PANEPAO constitue un forum de dialogue, de coordination et d'échange d'expériences entre acteurs non étatiques, afin de contribuer, en collaboration avec les décideurs politiques et d'autres parties prenantes, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des règles de gestion durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie. Les démembrements au niveau des pays sont en train d'être mis en place ; mais dans certains pays comme le Bénin, sa mise en place a du plomb dans l'aile. En effet les pêcheurs continentaux estiment être en termes d'effectif les acteurs plus nombreux du sous-secteur et de ce fait devraient prendre la tête de cette plateforme ; ce qui ne rencontre pas l'assentiment des autres acteurs notamment les femmes mareyeuses et transformatrices.

C3 Quelques Institutions et organisations sous régionales accompagnant le secteur

Au nombre des organisations sous régionales qui interviennent dans le secteur, nous avons Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) qui accompagne les Etats dans le suivi des écosystèmes marins et l'opérationnalisation du système d'information régional sur les pêches (SIRP).

Le Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE) est un organe consultatif intégré à la FAO. Sa zone est définie comme toutes les eaux de l'Atlantique depuis le cap Spartel jusqu'à l'embouchure du fleuve Congo (Haute mer, Eaux nationales). Tous les pays côtiers de la sous-région sont membres.

Il couvre toutes les ressources marines vivantes dans son domaine de compétence et a pour principales fonctions de promouvoir les programmes de développement en faveur de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, d'aider à établir des bases pour les mesures réglementaires et de promouvoir la collecte, l'échange, la diffusion et l'analyse ou l'étude de données statistiques, biologiques, environnementales et socioéconomiques et d'autres renseignements concernant les

pêches maritimes. Ce Comité qui s'appuie sur les données collectées et transmises par les différents pays membres se réunit chaque année et formule des recommandations appropriées pour l'adoption et l'application de ces mesures et donne des conseils en vue de l'adoption de mesures réglementaires par les gouvernements membres et les organisations régionales ou sous régionales, selon les besoins.

La Confédération Africaine des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA) qui est une initiative des acteurs professionnels de la pêche artisanale met en œuvre les directives de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche maritime artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté. Selon certains acteurs, ses actions ne sont pas très bien perçues et visibles.

Le Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP) est un cadre de concertation, d'échange, de partage de savoir et d'expérience. Il regroupe les femmes du sous-secteur pour renforcer leurs capacités, promouvoir la commercialisation des produits de la pêche au niveau national, sous régional, régional et international et favoriser l'accès des femmes aux financements adéquats pour leurs activités. Les démembrements au niveau des Etats ne sont pas très structurés et les capacités managériales des responsables ne sont pas toujours à la hauteur des espérances.

Dans l'espace UEMOA, le mécanisme utilisé pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture est le Comité Consultatif sur l'Harmonisation des Politiques et des Législations des Etats membres de l'UEMOA en matière de Pêche et d'Aquaculture (REGLEMENT N°04/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007). Il est composé des Directeurs chargés des pêches des Etats membres de l'Union et d'un représentant des organisations professionnelles du secteur de la pêche par Etat membre. Des réunions dudit Comité qui rassemblent périodiquement ces responsables se tiennent et conduisent à des avis techniques sur la gestion durable des pêches et de l'aquaculture. Mais les orientations et autres recommandations issues de ces rencontres de l'avis de certains acteurs, sont réellement très peu visibles ou ne se transforment pas en actions concrètes sur le terrain

Toutes ces structures ou cadres de concertation sont des lieux privilégiés pour recueillir les avis de tous les acteurs sur toutes les questions liées à la pêche et l'aquaculture. Cependant, leur efficacité reste un défi majeur qui nécessite :

- Le renforcement des capacités des acteurs professionnels de manière à ce qu'ils deviennent de véritables forces de propositions de réformes ;
- L'amélioration de la coordination des négociations des droits de pêche pour amener les acteurs à adopter des positions communes sur toutes les questions liées à la pêche et l'aquaculture (subventions à la pêche et autres positions à défendre dans les négociations internationales) et la coordination des activités de recherche en matière de pêche et d'aquaculture.

Pour accompagner les organisations professionnelles à jouer pleinement leur rôle et à participer de manière efficace et efficiente à la gestion durable des ressources halieutiques, il serait impérieux de renforcer leurs capacités (organisationnelles,

managériales, etc.) afin qu'elles soient des interlocuteurs efficaces et crédibles auprès des partenaires dans la région (PTF, commissions économiques régionales, organisations régionales des pêches, etc.) dans le cadre du développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. Aussi, faudrait-il accroître leur représentation et leur participation dans les processus de prise de décisions qui affectent leurs vies.

D. AMELIORATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Les activités de pêches et l'aquaculture s'exercent dans des écosystèmes continentaux, marins et côtiers qui disposent d'une très grande biodiversité, riche de milliers d'espèces aquatiques de très bonne qualité. Les pêches et l'aquaculture durables jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle en garantissant des moyens d'existence à des millions de personnes. Toutefois, le secteur est confronté à toute une série de problèmes tels qu'une mauvaise gouvernance, des régimes d'aménagement des pêches précaires, des conflits sur l'utilisation des ressources naturelles entre les pêcheurs marins artisans et les bateaux pêchant dans les zones des 5 miles marin, le recours persistant à de mauvaises pratiques halieutiques (utilisation d'engins de pêche non réglementaire et non sélectif).

La consommation apparente des produits halieutiques par les états membres oscille autour de 1,597 millions de tonnes ; il va s'en dire que le besoin d'environ 943 444 tonnes devra être comblé. Pour ce faire il faudra revoir la politique des états en ce qui concerne les destinations des captures des navires battant pavillon d'autres pays afin de leur imposer ne serait-ce que le débarquement de 50% de leur capture (ex. article 39 du décret n° 2018-335 du 25 juillet 2018 fixant les conditions et modalités d'exercice de la pêche en République du Bénin) ; le cas de la production de la pêche maritime industrielle de la Guinée Bissau en est un exemple. Aussi faudrait-il revoir cette politique de la production de farine de poisson au détriment de la consommation humaine comme signalé plus haut.

Les pertes post capture sont en constante augmentation entre 2017 à 2019 passant de d'environ 30 mille à 32,5 mille tonnes ; ce qui représente un volume assez important de produits qui échappent à la consommation humaine. Ces pertes post captures sont dues pour la plupart à de mauvaises pratiques d'hygiène et de production des produits, du manque d'équipements aux conditions de conservation, de transformation, d'emballage, de transport, de la pénibilité du travail des femmes fumeuses de poissons et de la faiblesse des capacités organisationnelles, techniques et financières des acteurs. Il s'agira entre autres d'améliorer les conditions de conservation à bord des navires, d'aménager les points de débarquement et de transformation avec les commodités adéquates pour assurer une bonne qualité des produits halieutiques. Les distributeurs des produits importés devront disposer de chambres froides pour assurer

la distribution en demi-gros et parfois en détail afin d'amoindrir la rupture de la chaîne de froid préjudiciable à la qualité du produit et au bien-être du consommateur. Il s'agira aussi d'agir sur le taux élevé d'illettrisme des acteurs, le manque de plans de crédits appropriés, d'infrastructures, des technologies adéquates entraînant des pertes élevées, les barrières douanières et non tarifaires, l'absence de routes, de véhicules de transport adéquats et de cargos pour couvrir les longues distances.

Les produits halieutiques pour assurer une bonne contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition des états membres doivent être issus d'un environnement aquatique sain et géré de manière durable. Il n'y a pas de sécurité alimentaire sans sécurité sanitaire des aliments. Pour ce faire et pour améliorer la contribution du sous-secteur et maintenir la base productive, il serait impérieux d'agir sur des leviers relatifs à l'amélioration de la disponibilité du poisson en quantité et en qualité, la sécurisation et la protection renforcée des pêcheries artisanales maritimes et continentales, l'accès physique, économique et social des populations au poisson mais aussi la mise en place et/ou le renforcement de la collaboration, efficace et transparente, entre les différents groupes d'acteurs dans l'application des mesures et règlements en faveur du développement harmonieux du secteur au niveau national et régional.

Les productions halieutiques bien que connaissant de légers accroissements, la CEDEAO estime que la plupart des stocks de poissons sont déjà pêchés au-delà de leurs limites biologiques et économiques durables en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2020). De ce fait, elle propose de réduire l'effort de pêche sur les stocks de poissons sauvages à des niveaux durables, ce qui améliorera la production totale et fournira une source de nourriture fiable à long terme aux populations. Il s'agira donc non pas seulement de contrôler l'effort de pêche de la flotte nationale mais aussi celui des flottes étrangères étant donné que les activités de ces dernières ont un impact important sur l'état des stocks halieutiques dans la région ouest- africaine. Les transferts de technologie et le renforcement des capacités en aquaculture et en pêche sélective peuvent contribuer à améliorer la production et la génération de revenus pour les communautés concernées.

Le CPCO encourage l'intégration régionale par la mise en œuvre concrète d'initiatives de pêche saines ; ce qui contribuera à améliorer la gouvernance du secteur de la pêche et, partant, à améliorer les avantages pour les populations de la région.

Par ailleurs, toujours selon la CEDEAO, la création des aires marines protégées (AMP) peut également procurer des avantages pour la pêche et éliminer la pression exercée sur les zones de pêche clés telles que les frayères et les nourriceries, et permettre aux stocks de poissons des zones adjacentes de se reconstituer. Mais les AMP peuvent également devenir un défi. En effet, il est important de souligner que les AMP sont l'une des mesures de gestion de la pêche en cours de développement en Afrique de l'Ouest et qu'elles devraient être mises en place et gérées avec la pleine participation des utilisateurs, en particulier des petits producteurs artisanaux, pour garantir la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur et éviter les conflits. En outre, adopter et reconnaître un système de gestion fondé sur les droits communautaires à travers

l'approche de cogestion des pêcheries fournit aussi une base de légitimité susceptible de protéger les droits d'accès des pêcheurs artisanaux dans de nombreuses pêcheries artisanales dont les productions sont destinées à plus 90 pour cent à la consommation des populations locales contrairement à la pêche industrielle en Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre de l'aquaculture marine dans la sous-région pourrait être une source de produits halieutiques à haute valeur nutritive.

Les pêches sur les plans et cours d'eau continentaux exigent une bonne gestion des lacs et des rivières. L'industrialisation, l'urbanisation, la déforestation, les industries extractives, l'utilisation des terres agricoles et de l'eau sont souvent les causes de la dégradation des environnements aquatiques, laquelle constitue la plus grande menace pour la production des pêches en eaux intérieures. Plusieurs de ces phénomènes se produisent simultanément et exercent une interaction. Ils ont lieu souvent au niveau du bassin fluvial/hydrographique et ont aussi une incidence sur les zones côtières. Il est donc important que la gestion des pêches en eaux intérieures porte notamment sur les questions d'environnement ainsi que sur les réalités institutionnelles et socio-économiques des bassins lacustres et fluviaux. L'adoption et la mise en œuvre effective des plans d'aménagement et de gestion avec le respect scrupuleux des directives seraient un atout pour la gestion durable de ces écosystèmes aquatiques. Aussi faudrait-il consolider les dynamiques internes des OP, en utilisant d'abord les forces qui existent en elles à travers l'organisation au plan national et sous régional, des échanges d'expériences entre les organisations professionnelles de la pêche et de l'aquaculture.

E. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

E1. CONCLUSION

La revue/analyse à la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en zone UEMOA a été conduite suivant une démarche essentiellement participative et qualitative basée sur la revue documentaire et de quelques entretiens.

Les données et informations collectées ont permis d'avoir une idée de la contribution du sous-secteur au PIB des Etats, aux économies et au bien-être des communautés. Les produits halieutiques sont bien intégrés dans les régimes alimentaires des populations de l'Union mais ne couvrent que partiellement les besoins.

L'examen de la situation alimentaire montre que les disponibilités alimentaires résultent des productions nationales et des importations. Il va s'en dire que les pays de la sous-région ne sont pas encore autosuffisants en produits halieutiques ; les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité) ne seront donc pas observées dans toutes les pays. Pour ce faire et pour améliorer cette contribution, le renforcement de la gouvernance et de la gestion des pêches s'impose. Aussi, en considérant que les cours et plans d'eau continentaux ont atteint leur limite d'exploitation et qu'ils sont parfois surexploités, l'aquaculture (continentale et marine) devra jouer un rôle crucial pour répondre à la demande accrue en produits halieutiques. La création de petites et moyennes entreprises aquacoles serait un atout important.

Le niveau de couverture devra être entretenu, renforcé et amélioré tout en préservant la ressource pour maintenir durablement le niveau des captures, réduire les pertes post capture et la production de la farine de poisson, assurer le débarquement effectif des produits capturés dans nos eaux territoriales, valoriser les sous-produits (tête, viscères, arrête centrale) et augmenter les produits d'origine aquacole.

E2. RECOMMANDATIONS

Pour entretenir, renforcer et améliorer durablement la contribution des pêches et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région UEMOA, les principales recommandations ci-dessous sont proposées :

A l'endroit des états membres

- Actualiser et mettre en cohérence les textes nationaux relatifs à la pêche et à l'aquaculture avec les directives sous régionales et les opérationnaliser ;
- Soutenir le développement des entreprises aquacoles en zones rurales et péri-urbaines (aqua pôle) pour créer des emplois et rendre disponible les produits halieutiques pour la consommation ;
- Renforcer les capacités des acteurs professionnels de manière à ce qu'ils deviennent de véritables forces de propositions de réformes ;
- Améliorer les circuits commerciaux des produits par de petits investissements locaux pour réduire davantage les pertes post-capture et améliorer ainsi les revenus et la quantité de produits disponibles pour la consommation ;
- Accompagner à l'amélioration les conditions générales d'hygiène des acteurs et des produits halieutiques ;

A l'endroit des institutions et organisations sous régionales

- Accompagner les états membres à l'amélioration de la coordination des négociations des droits de pêche pour amener les acteurs à adopter des positions communes sur toutes les questions liées à la pêche et l'aquaculture (subventions à la pêche et autres positions à défendre dans les négociations internationales) et la coordination des activités de recherche en matière de pêche et d'aquaculture ;
- Appuyer les pêches artisanales (forte intensité en main-d'œuvre) par le renforcement des capacités pour créer et soutenir les mécanismes socio-institutionnels qui sous-tendent les processus de gestion des pêcheries (cogestion) et la valorisation des sous-produits ;
- Suivre l'évolution et l'amélioration de la collecte des données et informations sur la pêche et l'aquaculture comme outil d'aide à la décision.

Quelques autres recommandations avec des actions à l'endroit des états membres sont proposées dans le tableau n° 15 ci-dessous.

Tableau n°15 : Autres recommandations et propositions d'action

RECOMMANDATIONS	ACTIONS
AQUACULTURE	
Renforcer la disponibilité et l'accessibilité aux alevins et aux géniteurs de qualité	Créer de petites et moyennes entreprises de conservation des souches d'espèces aquacoles
	Mettre en place un système performant de stockage et de conservation des souches d'espèces aquacoles (recherche)
	Assurer la mise à niveau des écloseries existantes et la mise œuvre du processus de certification
	Faciliter l'installation des écloseries de grande capacité
Renforcer l'accessibilité aux intrants aquacoles	Exonérer toutes importations d'aliments de poissons des frais et taxes de douanes et créer l'environnement favorable pour les importateurs
	Faciliter l'installation d'unités pour la production d'aliments extrudés d'aquaculture
Promouvoir la modernisation des activités aquacoles	Promouvoir le développement et l'opérationnalisation des aménagements aquacoles à travers le développement d'un partenariat public privé (PPP).
	Faciliter l'accès des acteurs aux équipements et au matériel adaptés aux opérations de production du poisson de pisciculture par l'exonération ou la subvention.
	Promouvoir le développement de l'aquaculture marine
Diversifier les espèces et techniques d'élevage	Entreprendre des recherches sur l'élevage d'autres espèces en aquaculture et en assurer la vulgarisation
	Promouvoir l'élevage intensif en cage et dans les bacs hors sol
Faciliter l'accès des pisciculteurs à des financements adaptés	Promouvoir la mise en place des structures de financement à taux bonifié aux aquaculteurs
	Doter le secteur de l'aquaculture de cadre juridique garantissant les investissements privés
Améliorer l'accès des acteurs aux connaissances professionnelles et aux innovations	Renforcer les capacités des acteurs aquacoles de façon à leur permettre de disposer du savoir et du savoir-faire
	Développer des mécanismes et outils de partage de connaissances et des innovations technologiques entre aquaculteurs

RECOMMANDATIONS	ACTIONS
Améliorer la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier	Cartographier des sites piscicultivables
	Créer des zones spécialisées de production aquacole
Faciliter l'accès aux marchés	Apporter un appui au développement des infrastructures et équipements de valorisation des poissons de pisciculture
	Appuyer le développement des liens d'affaires entre les aquaculteurs et les autres catégories d'acteurs
Professionnaliser les exploitations de type familial et promouvoir l'entreprenariat aquacole	Renforcer les capacités organisationnelles des aquaculteurs
	Développer les capacités entrepreneuriales dans le domaine de l'aquaculture en zone rurales et péri-urbaines pour la création d'emplois et la disponibilité de produits à la consommation
Mettre en place un comité national de gestion des pêches et de l'aquaculture	Mettre en place et rendre opérationnel les comités nationaux de gestion des pêches et de l'aquaculture
PECHE	
Mettre en place des dispositifs de production durable des ressources halieutiques	Elaborer et opérationnaliser les plans d'aménagement et de gestion des plans et cours d'eau
	Elaborer et opérationnaliser les plans d'aménagement et de gestion des ressources maritimes
	Création des Aires Marines Protégées (AMP)
	Mise en place et opérationnalisation du dispositif SCS pour freiner la pêche INN et l'intrusion des bateaux dans les Zones Economiques Exclusives des Etats côtiers
	Mise en place et opérationnalisation d'un cadre intergouvernemental de coopération halieutique et de commerce intra régional
	Mise en œuvre des stratégies de lutte contre les végétaux aquatiques proliférant et les diverses pollutions
	Promouvoir la coopération régionale par rapport aux écosystèmes partagés
	Améliorer les circuits commerciaux par de petits investissements locaux afin de réduire les pertes post-capture
Accélérer le processus de mise en œuvre	Faire des plaidoyers pour l'application effective des textes d'application

RECOMMANDATIONS	ACTIONS
effective des directives transposées dans les textes nationaux	Vulgariser les textes et sensibiliser les acteurs
Renforcer les capacités (institutionnelles, techniques, administratives, financières et matérielles) des acteurs de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure gouvernance du sous-secteur	Elaborer et mettre en œuvre des plans de formation
	Equiper les laboratoires des services de contrôle-qualité
Améliorer les informations sur l'état des stocks	Actualiser les informations sur l'état des stocks halieutiques exploités.
Renforcer le mécanisme de collecte des données statistiques sur les pêches et l'aquaculture	Créer une plate-forme permanente des statistiques des pêches et de l'aquaculture
	Améliorer et harmoniser le système de collecte et de traitement des statistiques de pêche, de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture
	Harmoniser la nomenclature dans les comptes publics
	Promouvoir et développer des services des pêches par les TIC (e-Pêche), renforcer le rôle de chaque catégorie d'acteurs du sous-secteur
Améliorer la productivité et de la production halieutique	Réhabiliter l'écosystème aquatique et protéger les zones de frayères, les berges et bassins versants
	Renforcer l'accessibilité aux intrants de pêche
	Mécaniser et faciliter l'accès aux équipements de pêche
	Améliorer l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques
	Instaurer les périodes de repos biologique pour les ressources halieutiques
	Développer et opérationnaliser les aménagements de pêche et promouvoir les infrastructures de désenclavement

RECOMMANDATIONS	ACTIONS
	Promouvoir la création des zones de mise en défens (zones de frayères)
	Aménager les sites de débarquement pour améliorer les conditions de travail et réduire les pertes post-capture
	Améliorer les circuits commerciaux des produits par de petits investissements locaux pour réduire davantage les pertes post-capture et améliorer ainsi les revenus et la quantité de produits disponibles pour la consommation
	Améliorer les conditions de conservation à bord des navires et embarcations
	Promouvoir les équipements améliorés de transformation et de conservation des produits à l'aide de techniques innovantes
	Renforcer la capacité de résilience et d'adaptation aux changements climatiques
Améliorer équitablement la gouvernance du sous-secteur	Professionnaliser les exploitants de pêche et d'aquaculture et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et du genre dans le sous-secteur de la pêche
	Promouvoir la mise en pratiques des règles et principes du code de conduite pour une pêche responsable
	Appuyer la mise en place et le fonctionnement des brigades de surveillance des pêcheries

BIBLIOGRAPHIQUE

1. AGUEMON D., 2016 : Diagnostic institutionnel en vue de la mise en œuvre d'une approche territoriale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.
2. ANA, 2019 : Situation de l'Aquaculture au Sénégal en 2019.
3. CEDEAO et FAO, 2020 : Diagnostic sur l'efficacité des politiques et stratégies nationales des pêches et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.
4. DPH, 2017 : Stratégie Nationale [de quel pays ?] de Production et de Certification des Semences Aquacoles !
5. DPH, 2015 a : Programme de développement de la pêche et de l'aquaculture du Bénin: version finale ; 99 p.
6. DPH, 2015 b : Schéma Directeur de Promotion de l'Aquaculture Continentale.
7. DPH, 2016 : Note conceptuelle sur le développement durable de l'aquaculture continentale en République du Bénin. 25 p
8. DPH, 2017 a : Note conceptuelle sur l'aménagement et la réhabilitation des pêcheries continentales au Bénin. Cotonou, 30 p.
9. DPH, 2017 b : Etat des lieux sur la recherche-développement en aquaculture au Bénin.
10. FAO, 2006 : Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire.
11. FAO, 2016 : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous.
12. FIDA, 2019 : L'avantage de la pêche et de l'aquaculture - Faire progresser la sécurité alimentaire, la nutrition, les revenus et l'autonomisation.
13. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2020 : La sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde : transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable.
14. FAO, 2018 : L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
15. FAO et COPACE, 2018 : Projet PESCAO : Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest.
16. HOUNSOUNOU L.C. AKOUEHOU G.S. et SOHOU Z., 2013, Pêche à la senne de plage au Bénin et durabilité des ressources halieutiques, J. Rech. Sci. Univ. Lomé (Togo), 2013, Série A, 15(3) : 1- 13
17. MAEP, 2018 : Rapport de performance du secteur agricole du Bénin 2017
18. MAEP, 2019 : Rapport de performance du secteur agricole du Bénin 2018
19. MAEP, 2020 : Rapport de performance du secteur agricole du Bénin 2019
20. MP Guinée Bissau, 2018 : Statistiques de la pêche industrielle de l'année 2017
21. MP Guinée Bissau, 2019 : Statistiques de la pêche industrielle de l'année 2018
22. MP Guinée Bissau, 2020 : Statistiques de la pêche industrielle de l'année 2019
23. MP Guinée Bissau, 2020 : 4^{ème} enquête socioéconomique de la pêche artisanale en Guinée-Bissau ; Septembre 2020
24. MPEM du Sénégal, 2018 : Résultats généraux des pêches maritimes 2017
25. MPEM du Sénégal, 2019 : Résultats généraux des pêches maritimes 2018

- 26.MPEM du Sénégal, 2020 : Résultats généraux des pêches maritimes 2019
- 27.MRAH, 2018 : Rapport annuel de performance du programme 084
« Développement des productions halieutiques et aquacoles » Année 2017.
- 28.MRAH, 2019 : Rapport annuel de performance du programme 084
« Développement des productions halieutiques et aquacoles » Année 2019.
- 29.MRAH, 2020 : Rapport annuel de performance du programme 084
« Développement des productions halieutiques et aquacoles » Année 2019
- 30.INS du Mali, 2020 : Note d'information sur le Produit Intérieur Brut (PIB)
trimestriel
- 31.PADPPA, 2010 : Politique Nationale des Pêches et de l'Aquaculture au Bénin
- 32.ROPFA, 2014 : Rapport de l'étude documentaire sur les cadres de concertation
des acteurs des filières pêche en Afrique de l'ouest
- 33.UEMOA, 2016 : La pêche maritime dans les Etats membres de l'UEMOA :
Enquête-cadre 2014-2015.
- 34.UEMOA, 2015 : La pêche continentale dans les Etats membres de l'UEMOA :
Enquête-cadre 2012.
- 35.UEMOA, 2018 : Bases de données Pêche continentale 2017
- 36.UEMOA, 2019 : Bases de données Pêche continentale 2018
- 37.UEMOA, 2020 : Bases de données Pêche continentale 2019

ANNEXES : RECAPITULATIF DES DONNEES COLLECTEES AUPRES DES PAYS

Annexe n° 1 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Bénin

PAYS	Bénin		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	33 415	52 439	45 068
Production pêche maritime artisanale (T)	14 592	28 729	37 948
Production pêche maritime industrielle (T)	45	194	221
Production aquacole (T)	4 609	5 114	5 318
Production halieutique totale (T)	52 661	86 476	88 555
Importation (T)	108 026	108 087	113 015
Exportation (T)	-	-	3 988
Prix /Kg PC	1 225	1 225	1 225
Prix /Kg PMA	1 415	1 415	1 415
Prix /Kg PMI	1 280	1 280	1 280
Prix /Kg Aqua	1 597	1 597	1 597

Annexe n° 2 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Burkina

PAYS	Burkina Faso		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	25 208	27 299	27 803
Production pêche maritime artisanale (T)			
Production pêche maritime industrielle (T)			
Production aquacole (T)	372	408	562
Production halieutique totale (T)	25 580	27 707	28 365
Importation (T)	102 816	111 358	123 253
Exportation (T)	364	150	0
Prix /Kg PC	1 750	1 800	1 850
Prix /Kg PMA	-	-	-
Prix /Kg PMI	-	-	-
Prix /Kg Aqua	-	-	-

Annexe n° 3 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches de la Côte d'Ivoire

PAYS	Côte d'Ivoire		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	34 966	31 842	27 184
Production pêche maritime artisanale (T)	35 285	42 474	46 039
Production pêche maritime industrielle (T)	20 997	31 212	31 996
Production aquacole (T)	4 500	4 500	4 500
Production halieutique totale (T)	95 748	110 028	109 719
Importation (T)	481 979	547 468	591 059
Exportation (T)	42 194	49 672	66 926
Prix /Kg PC	762	798	1 150
Prix /Kg PMA	756	893	987
Prix /Kg PMI	606	607	786
Prix /Kg Aqua	2 500	2 500	2 500

Annexe n° 4 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches de la Guinée Bissau

PAYS	Guinée-Bissau		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	2 874	2 448	1 259
Production pêche maritime artisanale (T)	35 000 *	35 000 *	39 109
Production pêche maritime industrielle (T)	133 009	117 367	140 511
Production aquacole (T)			
Production halieutique totale (T)	37 874	37 448	40 368
Importation (T)	-	-	-
Exportation (T)	2 466	616	11 103
Prix /Kg PC	740	950	850
Prix /Kg PMA	-	-	-
Prix /Kg PMI	-	-	-
Prix /Kg Aqua	-	-	-

- : Estimation

Annexe n° 5 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Mali

PAYS	Mali		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	102 793	97 813	109 363
Production pêche maritime artisanale (T)			
Production pêche maritime industrielle (T)			
Production aquacole (T)	3 914	5 327	6 985
Production halieutique totale (T)	106 707	103 140	116 348
Importation (T)	103 078	107 041	90 327
Exportation (T)	8 644	4 399	16 759
Prix /Kg PC	1 404	1 409	1 454
Prix /Kg PMA	-	-	-
Prix /Kg PMI	-	-	-
Prix /Kg Aqua	1 230	1 383	1 621

Annexe n° 6 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Niger

PAYS	Niger		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	36 026	34 789	44 984
Production pêche maritime artisanale (T)			
Production pêche maritime industrielle (T)			
Production aquacole (tonnes)			
Production halieutique totale (T)	36 026	34 789	44 984
Importation (T)	7 058	5 028	5 057
Exportation (T)	13	1	2 913
Prix /Kg PC	1 800	1 700	1 950
Prix /Kg PMA	-	-	-
Prix /Kg PMI	-	-	-
Prix /Kg Aqua	-	-	-

Annexe n° 7 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Sénégal

PAYS	Sénégal		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	27 711	27 269	28 153
Production pêche maritime artisanale (T)	394 036	398 643	451 964
Production pêche maritime industrielle (T)	116 501	126 209	114 729
Production aquacole (T)	1 011	1 108	1 010
Production halieutique totale (T)	539 259	553 229	595 856
Importation (T)	975	2 331	6 018
Exportation (T)	229 300	293 792	311 906
Prix /Kg PC	775	775	775
Prix /Kg PMA	650	650	660
Prix /Kg PMI	750	750	750
Prix /Kg Aqua	2 000	2 000	2 000

Annexe n° 8 : Récapitulatif des données collectées auprès de l'administration des pêches du Togo

PAYS	Togo		
ANNEE	2017	2018	2019
Production pêche continentale (T)	6 248	6 360	6 417
Production pêche maritime artisanale (T)	20 545	18 142	18 960
Production pêche maritime industrielle (T)	75	118	149
Production aquacole (T)	132	290	1 000
Production halieutique totale (T)	27 000	24 910	26 526
Importation (T)	65 366	63 483	64 571
Exportation (T)	-	-	-
Prix /Kg PC	1 219	1 219	1 219
Prix /Kg PMA	395	370	415
Prix /Kg PMI	3 000	3 000	3 000
Prix /Kg Aqua	1 500	1 500	1 500